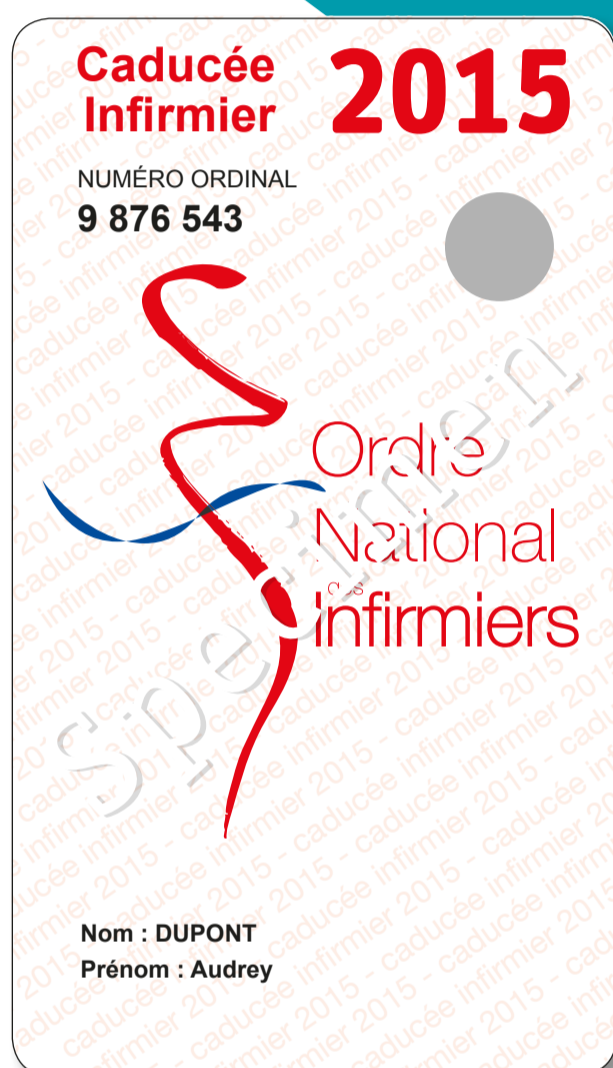


JEUNE DIPLÔMÉ(E),

**Au moment de prendre son envol,
ne pas oublier sa carte d'embarquement !**



Bienvenue à bord !

Félicitations aux nouveaux diplômé(e)s

La profession infirmière n'est pas comme les autres : elle repose sur des valeurs et une déontologie.

Le tout premier acte de l'infirmier(e) : Demander son caducée, c'est le passeport pour la profession infirmière !

Pour cela rien de plus simple :

<http://inscription.cnoi.fr>



Aucune cotisation à payer lors de l'inscription.

La première cotisation sera à régler seulement en janvier 2016 (pour information tarif 2015 : 30 € l'année)



www.ordre-infirmiers.fr



@OrdreInfirmiers



Ordre national des infirmiers



Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

Toutes les coordonnées de votre conseil départemental/interdépartemental sur www.ordre-infirmiers.fr